

SAINT-PONS-de-MAUCHIENS (Hérault) : moulin de Roquemengarde (extension de protection)

Propriétaire privé, demandeur.

Protection actuelle : « les deux corps de bâtiments » (tours) du moulin sur l'Hérault, inscrits MH, 1935.

Proposition : inscription de l'ensemble comprenant, outre les deux tours déjà inscrites, les aménagements hydrauliques, y compris la chaussée, les biefs et le seuil sur l'Hérault, et la maison du meunier, en totalité.

Cadastre : AD 238 et 271 et AE 1 et 3 (St-Pons-de-Mauchiens) + AD 490 (Usclas-d'hérault)



De nombreux moulins bladiers ont été établis au Moyen-âge dans le cours du fleuve Hérault lors de l'extension de l'agriculture en plaine notamment à la fin du 12^e et au début du 13^e siècle. Ils sont isolés et fortifiés car ils abritent une richesse considérable et, établis sur des gués, ils servent aussi à contrôler les passages. Composés d'un ou de plusieurs bâtiments de plan barlong, flanqués en amont d'un éperon construit dans l'axe du fleuve, la qualité de leur construction atteste de la richesse des grandes familles seigneuriales et ecclésiastiques commanditaires, qui en tirent d'importants revenus.

Celui de Roquemengarde, un des plus importants et des mieux conservés, au nord de Pézenas, est mentionné dès 1068, comme « Rupis Ermenguarde » propriété d'Ermengarde, Vicomtesse de Carcassonne et de Béziers. En 1164, il est cédé à l'abbaye de Gellone (cf. dalle funéraire de l'abbé Bertrand de Mèze), puis il passe en 1219, à l'évêque d'Agde avant de revenir au 14^e siècle à Gellone qui, en 1530, l'inféode à des particuliers et finit par céder, en 1571, tous droits de justice et de directe. En 1642, « *Pierre Pouget docteur et avocat en la cour de Monsieur le Sénéchal de Béziers* », propriétaire, y entreprend des travaux mais entre en conflit avec la communauté de Saint-Pons-de-Mauchiens. Au 18^e siècle de fréquentes rivalités opposent encore Gellone et les propriétaires. Après la Révolution, Roquemengarde passe aux familles de Faventine puis d'Alzon, propriétaires aussi de Lavagnac. Le moulin fonctionne jusqu'à la fin du 19^e siècle. Au 20^e siècle, la famille Lecomte en fait l'acquisition.

Le barrage sur le fleuve retient l'eau nécessaire au fonctionnement des meules ; il se termine, rive gauche, par une plateforme dallée sur laquelle sont solidement ancrées deux tours carrées à éperon qui abritent les meules et font aussi office de grenier et de logement pour les meuniers. La tour ouest, fortifiée, d'origine médiévale, est la mieux conservée : ses murs très épais sont en moyen appareil alterné. La porte est défendue par un assommoir. Les pièces voûtées des deux étages sont munies de meurtrières. Le rez-de-chaussée abritait les meules. L'escalier en vis logé dans l'éperon, conduit au deuxième étage qui abritait le logement. Un escalier en vis dans l'épaisseur du mur conduisait à la terrasse. La tour est, côté berge, ne conserve de l'époque

médiévale que son rez-de-chaussée (nombreuses marques de tâcheron). La restauration au milieu du 17^e s., par Pierre Pouget, reste inachevée (tour est et maison en bordure du chemin).



Le nouveau logis est rebâti à neuf à partir de 1646 (prix-fait passé avec Henry Vergelly, maçon de Montagnac, issu d'une dynastie de maître maçon active à Montagnac à la fin du 16^e siècle et durant la première moitié du 17^e s.). Le bâtiment est prévu à trois niveaux : un rez-de-chaussée voûté et deux étages de deux pièces chacun, distribués par un escalier demi-hors-œuvre, à l'angle sud-ouest, terminé par un réduit appelé « terrasse » ouvert par trois petites fenêtres et couvert à quatre pentes (disparu). Le logis a une toiture à deux pentes. Rez-de-chaussée et deuxième étage sont éclairés par des fenêtres « bastardes » mais les deux pièces du premier étage ont des croisées ou demi-croisées. L'extension au nord, prévue dans le contrat est réalisée peu après (jonction visible en façade) possède le même type de croisées. L'entrée sud est défendue par un assommoir au dernier étage.

L'ensemble hydraulique attaché à la maison comprend un souterrain amenant l'eau sur 30m depuis la prise en amont des moulins vers un grand bassin-réservoir circulaire. Après avoir, dans sa chute, fourni l'énergie nécessaire pour élever le niveau ; un deuxième souterrain permet l'évacuation. Ce dispositif permet de monter l'eau suffisamment haut pour qu'elle puisse ensuite s'écouler, via un canal à ciel ouvert, sur plus d'un kilomètre, jusqu'au château de Lavagnac (17^e s.-19^e s.) à quelques kilomètres au sud (Montagnac). La « machine hydraulique à godets » de 1844 est remplacée par une turbine d'élévation horizontale (autorisation préfectorale en 1867). La station de pompage d'eau potable reste en fonction jusqu'en 1960. En 1902, un projet de transformation en centrale électrique par la Sté d'Eclairage Electrique de Bordeaux et du Midi est heureusement abandonné.

Yvon Comte/CRMH/DRAC Occitanie, 2017